



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITE DE PRODUCTION DE PHOSPHATES



ALIPHOS ROTTERDAM BV
DUNKERQUE

Fait à Lezennes, le 26 janvier 2016
Modifié le 13 juin 2016

KALIES – KA15.04.009

K:\ndelpierre\DUNKERQUE - ALIPHOS\Texte\Résumé non technique modifié.doc

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Néel - 59260 LEZENNES - Tél. : 03.20.19.17.17 - Fax : 03.20.19.17.41 - www.kalies.com

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 00048 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

PRESENTATION GENERALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'environnement.

Il concerne la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la succursale française ALIPHOS ROTTERDAM BV pour l'extension de son unité de production de phosphates sur la commune de Dunkerque, dans le département du Nord.

Actuellement, ALIPHOS ROTTERDAM BV dispose d'un récépissé de déclaration au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en date du 30 décembre 2014 pour la transformation de TSP (triple super phosphate) en DCP (phosphate dicalcique) à destination de l'alimentation animale.

Dans le cadre de son extension, la succursale française ALIPHOS ROTTERDAM BV souhaite intégrer des activités supplémentaires, à savoir l'extraction des phosphates présents en quantités importantes dans la roche, pour la production de DCP destiné à l'alimentation animale et d'un co-produit ayant les propriétés d'un engrais.

La mise en activité de l'usine est prévue pour fin 2017.

Le site de Dunkerque présente de nombreux atouts qui ont amené ALIPHOS ROTTERDAM BV à le retenir, notamment une accessibilité par voies ferrée et maritime, un passé industriel encore très présent et son implantation au cœur du triangle Bruxelles-Londres-Paris.

A noter que le projet ALIPHOS ROTTERDAM BV, situé sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) destiné à accueillir des établissements industriels, pourrait entraîner l'arrivée d'autres industriels en vue de créer de nouvelles synergies.

ALIPHOS est la filiale alimentaire du groupe ECOPHOS, leader mondial des solutions proposées à l'industrie du phosphate.

Elle est également l'un des plus grands producteurs de phosphates pour l'alimentation animale en Europe.

L'unité de production de Dunkerque s'appuiera sur les compétences mises en œuvre au sein du groupe et, notamment, sur le retour d'expérience issu des usines similaires implantées en Bulgarie et aux Pays-Bas.

Les principales activités de la succursale française ALIPHOS ROTTERDAM BV seront les suivantes :

- ↻ un procédé de transformation du TSP en DCP (activité déclarée),
- ↻ deux procédés d'extraction de phosphates contenus dans la roche par l'attaque chimique de cette dernière avec de l'acide phosphorique et de l'acide chlorhydrique, qui seront mis en œuvre au sein des installations déjà déclarées du site.

Ainsi, la production maximale annuelle de DCP à destination de l'alimentation animale sera égale à 220 000 tonnes.

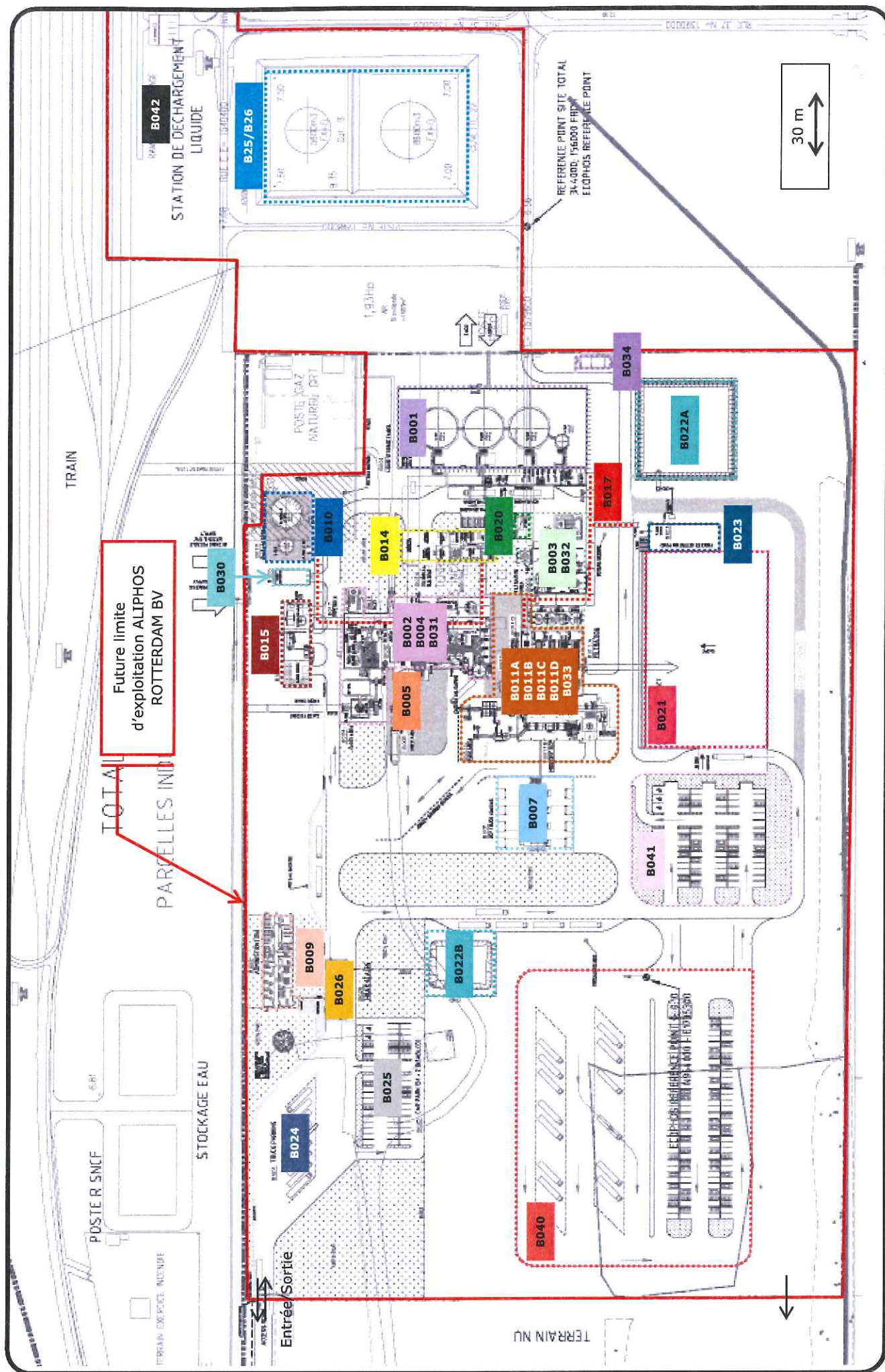
Ce projet génèrera la création d'une cinquantaine d'emplois. Le site fonctionnera 7j/7, 24h/24 et 325 jours par an.

D'une surface totale de 118 875 m², le site comprendra plusieurs unités de production et/ou de stockage, présentées sur le plan page suivante et détaillées dans le tableau ci-dessous :

Unité	Affectation
B001	Réservoirs de stockage d'acide phosphorique (3 x 4 000 m ³) et d'acide chlorhydrique (1 x 400 m ³)
B002	Zone de réaction incluant : - module 6 (digestion de roche) - module 1B / CCP (cristallisation de DCP)
B003	Tours de refroidissement
B004	Broyage de CaCO ₃
B005	Déchargement et stockage de la roche phosphatée
B007	Chargement des camions en DCP
B009	Bureaux et locaux sociaux
B010	Eau de process et chauffe-eau
B011A	Filtration
B011B	Module DRY DCP
B011C	Ventilateurs
B011D	Compresseurs
B014	Atelier de maintenance – Salle de contrôle – Laboratoire
B015	Local « compresseurs », chaufferie et stockage de produits chimiques
B017	« Pipe rack »
B020	Stockage de Gasoil Non Routier (GNR)
B021	Aire de stockage des co-produits phosphatés (5 000 m ²)
B022A	Bassin de tamponnement des eaux pluviales (1 253 m ³), exceptés B001, B002, B003, B004, B021 et B040
B022B	Bassin de tamponnement des eaux pluviales B040 (660 m ³)
B023	Bassin de tamponnement des eaux pluviales B001, B002, B003, B004 et B021 (1 500 m ³)
B024	Parking poids lourds
B025	Parking véhicules légers
B026	Pont bascule
B030	Poste de distribution d'eau (Lyonnaise des Eaux)
B031	
B032	Salles électriques
B033	
B034	Cabine moyenne tension (20 kV)
B040	Parking poids lourds – véhicules légers
B041	Parking véhicules légers
B042	Poste wagons
B25 / B26	Anciennes cuves de la société TOTAL utilisées par ALIPHOS ROTTERDAM BV pour le stockage d'HCl (5 600 m ³ et 8 600 m ³)



Localisation des futures installations



Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R. 511-9 du Code de l'environnement, les installations projetées seront soumises à :

↳ Autorisation au titre des rubriques :

- ✓ **2515-1** Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes.
- ✓ **2546** Traitement des minerais non ferreux, élaboration et affinage des métaux et alliages non ferreux (à l'échelle industrielle).
- ✓ **2910-A** Combustion.
- ✓ **3420-d** Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques inorganiques tels que des sels.
- ✓ **3430** Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique d'engrais à base de phosphore, d'azote ou de potassium.

↳ Déclaration au titre des rubriques :

- ✓ **2921** Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle.
- ✓ **4510** Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.